

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL82

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 3

I. – À la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer au mot :

« ledit »,

le mot :

« ce ».

II. – À la même phrase, substituer au mot :

« du »,

le mot :

« dudit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.